

<b>Zeitschrift:</b>	Revue historique vaudoise
<b>Herausgeber:</b>	Société vaudoise d'histoire et d'archéologie
<b>Band:</b>	120 (2012)
<b>Artikel:</b>	L'un joue, l'autre pas : quelques enjeux de l'apprentissage de la lecture en marge de l'enquête Stapfer (fin XVIIIe siècle)
<b>Autor:</b>	Tosato-Rigo, Danièle
<b>DOI:</b>	<a href="https://doi.org/10.5169/seals-847088">https://doi.org/10.5169/seals-847088</a>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 05.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

**Danièle Tosato-Rigo**

# **L’UN JOUE, L’AUTRE PAS. QUELQUES ENJEUX DE L’APPRENTISSAGE DE LA LECTURE EN MARGE DE L’ENQUÊTE STAPFER (FIN XVIII<sup>e</sup> SIÈCLE)<sup>1</sup>**

En 1799, le Ministre des Arts et des Sciences de la République helvétique Philipp Albert Stapfer lançait une vaste enquête sur les écoles en Suisse, dont la septième question était intitulée: «Livres élémentaires, lesquels sont en usage?». L’analyse des réponses transmises par les régents vaudois a permis à Georges Panchaud de dresser un premier panorama des supports d’enseignement de la lecture à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>2</sup>. Des ouvrages dont il faut préciser qu’ils n’étaient pas d’abord destinés à l’école. En effet, comme l’a relevé Dominique Julia dans le cas de la France, le livre utilisé en milieu scolaire sous l’Ancien Régime «s’inscrit à l’intérieur de la production du livre de dévotion» depuis les Réformes protestante et catholique<sup>3</sup>. Preuve en est, dans l’exemple vaudois, la différence entre écoles catholiques qui suivaient les pratiques fribourgeoises, et écoles protestantes, qui nous intéressent ici.

Les réponses des régents signalent les étapes de l’apprentissage de la lecture. Comme le résume l’instituteur de Chavannes-de-Bogis: «On se sert d’abord des éléments de l’alphabet ou de la palette<sup>4</sup>, on passe aux psaumes, de là au Nouveau Testament et à l’Ancien testament pour la lecture». À Bercher, où l’on fait la lecture dans le Nouveau Testament tous les jours, «les plus avancés lisent dans le vieux Testament à certaines

<sup>1</sup> Cet article repose sur un séminaire consacré en 2009-2010 à l’éducation du nouveau citoyen à l’époque révolutionnaire, préparé avec la précieuse collaboration de Sylvie Moret Petrini. Il a en outre bénéficié de recherches complémentaires effectuées par Stéphanie Braendly, Nathalie Dahn, Raphaël Iberg et Maïla Kocher, étudiants en histoire, pour la table ronde à laquelle ils ont participé avec la soussignée dans le cadre du colloque «Apprendre à lire» des 5-6 novembre 2010 à l’Université de Neuchâtel. Que tou·t·e·s en soient ici vivement remercié·e·s.

<sup>2</sup> Georges Panchaud, *Les écoles vaudoises à la fin du régime bernois*, Lausanne: Librairie de l’Université F. Rouge, 1952, pp. 148-151, 227-231. Une version dactylographiée de l’enquête pour le canton du Léman est conservée aux Archives cantonales vaudoises sous la cote H 369: c’est à elle que renvoient nos citations. L’ensemble de l’enquête sera disponible à l’issue du projet FNS Stapfer en cours de réalisation sous la direction d’Alfred Messerli, Fritz Osterwalder, Heinrich-Richard Schmidt et Daniel Troehler.

<sup>3</sup> Dominique Julia, «Livres de classe et usages pédagogiques», in Henri-Jean Martin, Roger Chartier (éds), *Histoire de l’édition française, : Le livre triomphant (1660-1830)*, Paris: Promodis, 1984, t. II, p. 470.

Écoles [= classes] de la semaine». À Suscévaz, «les écoliers lisent sur la Bible, les moins avancés dans les psaumes les commençant par l'ABC»: un apprentissage qui s'effectuait de façon individuelle, les élèves étant appelés par le régent tour à tour, autant que faire se pouvait, pour être entendus sur leur devoir. Recueils de passages de l'Écriture sainte, de prières et de liturgie, et catéchismes venaient compléter les supports mentionnés, dont l'usage liait étroitement le déchiffrement à la mémorisation: la finalité de l'exercice résidant dans la capacité de lire des catéchumènes lors de leur admission à la Sainte Cène. Faut-il dès lors s'étonner que les «livres de lecture» proprement dits, tel *L'Ami des Enfants* de Berquin, en plein essor dans le dernier tiers du XVIII<sup>e</sup> siècle, ne soient guère signalés plus d'une vingtaine de fois dans les réponses des régents, contre 328 mentions pour l'*Abrégé du catéchisme* d'Ostervald et presqu'autant comptabilisant des Bibles?

Nous nous proposons d'éclairer cette question en revenant sur la campagne de promotion de la lecture opérée dès le premier tiers du XVIII<sup>e</sup> siècle par un établissement qui exerça une influence durable sur les moyens d'enseignement dans l'instruction publique vaudoise, les Écoles de charité de Lausanne, avant d'esquisser l'invisible frontière qui se consolida au cours du siècle entre apprentis lecteurs: tandis que chez les uns, issus des classes aisées, l'exercice devait, selon philosophes et pédagogues, s'apparenter le plus possible à un jeu, en ce qui concernait les enfants indigents, ses promoteurs voyaient dans la capacité de lire le garant d'une intériorisation des normes religieuses et morales assurant le maintien de l'ordre établi.

#### **LUTTER CONTRE L'«IGNORANCE CRASSE DU PAUVRE PEUPLE»:**

#### **LES ÉCOLES DE CHARITÉ**

Les Écoles de charité de Lausanne furent inaugurées en 1727 à l'initiative d'une douzaine de personnalités de la ville – quatre laïcs et huit ecclésiastiques – en lien étroit avec l'Académie et le milieu du Refuge huguenot. Professeur d'hébreu et de catéchèse, premier pasteur de Lausanne, Gabriel Bergier présidait la «Société charitable» qu'elles constituèrent, dont Gabriel Seigneux de Correvon était le secrétaire<sup>5</sup>.

La vocation première de cet établissement philanthropique, comme le rappelle en 1764 un avertissement à la réimpression du rapport annuellement publié par la Société,

4 (Note de la p. 361.) La «palette», ou *A, B, C, ou instruction des chrétiens* rassemble dès le XVI<sup>e</sup> siècle, tout comme la *Croix-de-Jésus*, quelques tables de lettres et de syllabes, accompagnés de pages bien plus nombreuses d'extraits de textes religieux. Peu gradués, ces abécédaires passent d'une page de lettres aisément lisibles, à la suivante comprenant des mots complexes, les exercices et répétitions étant également peu nombreux. Georges Panchaud, *Les écoles vaudoises...*, *op. cit.*, pp. 152 et 134.

consistait à œuvrer «aux progrès de la religion & de la vraie piété» et, surtout, «à tirer les Enfans du pauvre Peuple de l'état d'ignorance crasse & de misère en leur inspirant de bonne heure, avec la crainte du Seigneur, le goût de l'industrie & du travail.»<sup>6</sup>

Financée par les versements réguliers de «contribuants» qui désignaient un enfant à patronner dont ils prenaient en charge les frais de scolarité, ainsi que par des donations et des legs, la Société charitable innova par les possibilités d'apprentissage offertes aux élèves des deux sexes, et tout particulièrement en dispensant, dès 1757, une formation d'instituteur grâce à la création d'un «séminaire de régents». L'association entre éducation et travail, qui les distinguait aussi bien des écoles urbaines que des établissements charitables environnants, rattachait ces établissements aux *Charity schools*: un modèle anglais explicitement évoqué en 1733 lors de la discussion de l'ouverture d'une «fabrique de coton» destinée à «accoutumer de bonne heure les pauvres à un travail honnête» seul remède contre les deux fléaux majeurs réputés affecter le «bas peuple»: le vice et la misère, génératrices de fainéantise<sup>7</sup>.

Comme plusieurs de ses élèves mendiaient, la Société charitable lausannoise leur faisait distribuer du pain pour qu'ils puissent se concentrer sur l'étude, des livres et du matériel scolaire (plumes, papier, etc.). S'y ajoutait une distribution de bas d'hiver, de couleur bleue afin de distinguer les enfants des Écoles des autres mendiants. Contrôle social et avancement de la foi s'associaient ainsi étroitement dans le projet éducatif. La volonté de «sauver» les enfants ressort bien dans la discussion relative à l'ouverture de la première classe de filles, en 1733. Dans les principaux motifs invoqués en sa faveur figurait le fait qu'elle réunirait les filles autour d'une maîtresse choisie avec soin, en les soustrayant au «mélange» avec d'autres enfants susceptibles d'exercer une mauvaise influence sur elles (les filles pauvres nommées par des contribuants aux Écoles de charité étaient jusqu'ici envoyées dans les écoles de bannières dont la Société charitable payait les maîtresses). Il s'agissait d'éviter à tout prix que ces filles ne deviennent des

5 (Note de la p. 362.) Voir l'introduction à l'inventaire du fonds des Écoles de charité (ACV, K XIII 227) récemment mis à jour, sous la direction de Gilbert Coutaz, par Simon Lagger, qui retrace l'histoire institutionnelle de l'établissement, ainsi que les trois mémoires de licence suivants réalisés à l'Université de Lausanne: Valérie Modoux, *Les écoles de charité de Lausanne: une filière de formation féminine*, 2005; Myriam Valette, *Les écoles de charité de Lausanne: 1726-1871*, 1992; Lyne Clément, *Le séminaire d'élèves-régents des Écoles de charité de Lausanne*, 1969.

6 *État des Écoles de charité établies à Lausanne: contenant ce qui s'y est passé de plus considérable [...]*, Lausanne, 1726. L'avertissement est de la plume de Jean-Alphonse Rosset de Rochefort, alors président ecclésiastique de la Direction des Écoles de charité.

7 *État des écoles de charité établies à Lausanne...*, 1731.

«fainéantes», principal risque encouru, selon les directeurs, si elles suivaient l'instruction donnée dans les écoles publiques<sup>8</sup>.

Trois classes de filles furent ouvertes au total (dont deux subsistèrent jusqu'à la révolution), s'ajoutant aux deux des garçons, avec 20 à 40 élèves par classe, tandis qu'une école pour orphelins – aussi appelée École de travail – s'ouvrait en 1751, qui les logeait et les nourrissait. L'importance attribuée à l'alphabétisation des élèves et au développement de leur capacité de lecture, estimées indispensables à leur instruction religieuse, était renforcée par un constat: dans leur cas, le milieu familial n'avait guère joué son rôle traditionnel en la matière. Les Écoles de charité remplissaient donc une fonction subsidiaire. Le résultat attendu était double. D'une part la lecture représentait la clé d'une appropriation individuelle des principes de la foi, et, d'autre part, c'est la catéchisation du reste de la famille qui s'effectuerait par le biais des répétitions à domicile demandées aux élèves, sous la surveillance des parents.

#### UN FOYER DE PROMOTION DE LA LECTURE

Les règlements des Écoles de charité lausannoises, régulièrement complétés, contiennent diverses indications éparses relativement à la lecture. Cette dernière constitue le premier objet du cahier des charges des maîtres et maîtresses. Le régent «enseignera à lire aux jeunes enfans dès l'age de 7 ans et leur apprendra les premiers Elemens, en continuant jusques à qu'ils soyent en état de lire aussy correctement que faire se pourra». Il n'en va pas autrement pour les filles<sup>9</sup>. Les uns et les autres apprennent également à écrire «avec l'orthographe», tandis que l'arithmétique est réservée aux garçons et la couture aux filles.

L'école ne se bornait pas à acheter des livres, pour doter maîtres et maîtresses des supports d'enseignement, elle en faisait elle-même rédiger et imprimer. De cette activité éditoriale, qui mériterait une étude à part entière, on se limitera à rappeler ici les trois principaux supports pédagogiques produits: un psautier, une liturgie, et, enfin, le fameux *Abrégé du catéchisme* d'Ostervald, dont la seconde adaptation par Georges Polier comportait un certain nombre d'explications à l'intention des maîtres et des maîtresses d'école<sup>10</sup>.

<sup>8</sup> *État des Écoles de charité établies à Lausanne...*, 1732-1733, cité dans Valérie Modoux, *Les écoles de charité...*, op. cit., pp. 36-37.

<sup>9</sup> «Règlement pour les maîtres et les maîtresses d'école 1730-1766», pp. 78, 82 et 87. ACV KXIII 227/27.

<sup>10</sup> Henri Vuilleumier, *La religion de nos pères. Notice historique sur les catéchismes en usage dans le Pays de Vaud depuis la Réforme*, Lausanne, 1888, pp. 75-95.

Que faisaient les Écoles de charité pour la promotion de la lecture ? Elles distribuaient, comme pour d'autres branches, un prix de lecture. Et surtout, se distinguant une fois encore des écoles publiques, elles mettaient des livres à disposition des élèves et contrôlaient régulièrement les progrès de ces derniers. Un « directeur des livres », faisait remettre à ceux dont les parents n'étaient pas en mesure de les leur fournir les ouvrages nécessaires « comme palettes, psaumes, catéchismes, Nouveau Testament, premièrement en prêt, & ensuite en Don lorsqu'ils sortent de l'école ». Son cahier des charges détaillé lui enjoignait notamment de « ne leur [aux élèves] remettre d'abord les livres qu'en prêt et seulement à ceux qui n'en pourroient avoir d'ailleurs » comme de « ne les leur pas prêter tous à la fois, mais à mesure qu'ils en auront besoin »<sup>11</sup>. Les élèves des Écoles faisaient en outre l'objet d'un véritable suivi pédagogique : il se traduisait sous la forme de tables remplies par des directeurs et inspecteurs en charge des « visites », mensuellement puis tous les trois mois. Les résultats étaient présentés au comité de la Société charitable qui décidait sur leur base des mesures à prendre et des élèves à faire passer dans la classe supérieure.

La conscience qu'une telle méthode s'avérait « peut-être très nouvelle » – ce qu'elle était en effet, nous semble-t-il, à l'échelle suisse – amena la Société à s'en expliquer longuement dans son rapport imprimé :

« On fait ces Tables assez grandes pour pouvoir servir à deux ou trois visites, afin de rendre facile le parallèle d'une visite à l'autre. Ainsi tel qui hésitait dans la première visite se trouve quelquefois corrigé de ce défaut dans la seconde : tel qui écrivait pas-sablement se trouve écrire mieux. Un autre qui était dissipé et libertin, se trouve plus assidu. Lors que celui qui avait été averti dans une première visite se trouve encore sujet au même défaut ou au même vice à la seconde ou à la troisième, on l'en reprend avec plus de sévérité ; on le menace, suivant la faute, de lui ôter le pain ou de le congédier tout à fait. »<sup>12</sup>

Première rubrique du tableau, la lecture est suivie, dans l'ordre, des entrées « psaumes, catéchisme, écriture, musique, ouvrages (pour les filles, pour les garçons : arithmétique), mœurs, diligence, livres, pain ». Dans les deux dernières, il s'agit de noter ce que l'élève a reçu. Pour le reste, c'est une forme d'examen individuel que le tableau sanctionne. On parlerait aujourd'hui d'évaluation continue... Les tableaux permettaient aux responsables des visites de mesurer les progrès accomplis par l'élève dans le temps écoulé depuis leur dernière venue. Mais également de comparer leurs résultats. Ainsi

<sup>11</sup> « Règlements faits pour l'établissement et les progrès des Écoles de Charité établies à Lausanne en 1726, chap. II, point 6 ». ACV, K XIII 227/27.

<sup>12</sup> *Etat des écoles de charité établies à Lausanne..., 1726-1732*.

une visite de janvier 1782 mettait en évidence que la classe de la première maîtresse, M<sup>le</sup> Favre, avait de meilleurs résultats que celle de la seconde, M<sup>me</sup> Marguerat, avant de poursuivre :

« Nous avons été contenus des progrès des filles de cette école, il est singulier que la lecture soit chez elles la partie la plus faible. Nous n'avons point remarqué ici le défaut de jugement qui a frappé Mr le Ministre Levade dans les réponses des garçons aux demandes du Catéchisme, quoique nous ayons passé d'une demande à une autre qui ne la suivait pas elles ont toujours bien répondu. »<sup>13</sup>

Les évaluations, nullement systématiques et dépendantes du zèle des visiteurs, étaient orientées sur l'observation des progrès des élèves. De façon isolée, quelques inspecteurs précisent un élément relatif à la qualité attendue de la lecture. Ceux qui se rendent dans l'une des écoles de filles le 3 janvier 1783, par exemple, témoignent de leur satisfaction quant au « ton » que la maîtresse « fait prendre aux enfants dans la lecture »<sup>14</sup>. Une « prononciation traînante » était par contre réprouvée<sup>15</sup>. À vrai dire les tableaux permettaient, autant que de suivre les élèves, de contrôler maîtres et maîtresses, dont ils faisaient occasionnellement l'éloge.

Les modalités pratiques de l'apprentissage de la lecture ont laissé peu de traces. L'école du matin commençait par la prière, prononcée à tour de rôle par un ou plusieurs enfants qui en récitaient chacun une partie. Suivait la lecture d'un chapitre de la Bible, comme le précise le règlement : « Par ceux des enfants qui seront en état de le faire tour à tour [...] & pendant ce temps là, tous les autres seront attentifs à cette lecture, sans être distraits ou occupés à d'autres ouvrages ».<sup>16</sup>

L'exercice associait deux objectifs que la direction des écoles jugea utile de séparer plus clairement pour les filles, en 1735. Constatant que pendant qu'une élève lisait l'Écriture sainte, les autres, occupées à travailler, interrompaient l'exercice par leurs questions ou leur bavardage, les responsables décidèrent que la lecture de l'Écriture sainte « faite pour la devotion & pour s'instruire de ce qui est nécessaire au salut », devait être écoutée par toutes les élèves, tandis que pendant la « lecture faite uniquement pour apprendre à lire », elles pourraient vaquer à leurs occupations, certes « sans tumulte »<sup>17</sup>.

Les Écoles de charité apportaient ainsi leur solution à un problème régulièrement

13 « État des deux écoles des filles pour les visites dès Pâques 1781 à Pâques 1782 », ACV, K XIII 227/55.

14 « État des deux écoles des filles pour les visites dès juillet 1782 à juillet 1783 », ACV, K XIII 227/56.

15 « État des deux écoles des filles pour les visites dès juillet 1798 à juillet 1799 », ACV, K XIII 227/71.

16 « Règlement pour les maîtres et les maîtresses d'école 1730-1766 », p. 80. ACV, K XIII 227/27.

17 « Règlement pour les enfants des deux sexes qui composent les Écoles de charité 1726-1753 », pp. 112-113, 1<sup>er</sup> mars 1735. ACV, K XIII 227/27.

soulevé à partir du milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle par les partisans de réformes: celui du recours utilitaire, pour ne pas dire technique, à l'Écriture sainte. Dans le concert de propositions émises à ce propos, deux courants s'opposaient qui divisaient le milieu pastoral éclairé lui-même. Celui auquel se rattachaient les Écoles de charité tenait à conserver des supports religieux à l'enseignement de la lecture, quitte à marquer la distinction, comme on vient de le voir, entre leur usage religieux et profane. L'autre courant, incarné notamment par le pasteur François-Louis Allamand, correspondant de Voltaire, entendait aller plus loin dans la séparation entre l'exercice de lecture et celui de dévotion. Les uns et les autres désiraient rapprocher l'apprentissage de la lecture de la compréhension plutôt que de la mémorisation du texte.

Relayant la prise de position de la classe de Lausanne, qui s'était penchée en juin 1768 sur la question des «livres élémentaires», Allamand partageait les inquiétudes exprimées par les pasteurs de la ville quant au danger social de l'analphabétisme de la jeunesse<sup>18</sup>. Il déplorait le peu d'encouragement apporté à «ceux qui ont du talent et du zèle», proposant de remplacer catéchismes et livres saints par de petits livres «composés de morceaux d'histoire bien choisis, de maximes courtes & claires, et de diverses instructions propres aux enfans de nos campagnes, écrits d'une manière intéressante pour eux & sur lesquels ils s'exerceraient à lire mieux & avec plus d'intelligence, de plaisir & de fruit.»

Le pasteur lausannois se montrait très critique envers les abécédaires en usage: «On a trouvé de grands défauts dans les palettes. Elles sont très mal faites & très malpropres à donner quelque goût aux enfans aussi bien qu'à leur apprendre à lire correctement. Elles ne donnent ni assez de principes, ni des exercices de lecture sur des sujets à la portée de l'enfance. On les remplit de prières, de mauvaises rimes, du Credo, du Décalogue & de toutes choses que les enfans n'entendent point et pour lesquelles ils prennent de bonne heure de l'aversion à cause de la peine qu'elle leur donne.»<sup>19</sup>

Une double argumentation sous-tendait les propositions d'Allamand. D'une part, le respect de la religion voulait qu'on retire des livres saints d'un exercice aussi prosaïque que la lecture, une religion qui avait d'ailleurs tout à gagner à ce que les enfants ne commencent pas à la détester dès leur plus jeune âge. D'autre part, le plaisir que les élèves

<sup>18</sup> «L'ignorance va en croissance, à tel point que plusieurs des catéchumènes de cette année ne savent même pas lire, ce qui ôte toute espérance aux pasteurs de pouvoir les instruire convenablement pour la Sainte Cène, et ce qui leur donne en même temps les plus vives alarmes sur les suites funestes de cette ignorance où le peuple laisse les enfans et de cet esprit d'indépendance, d'indocilité et d'insubordination qui se répand de plus en plus chez la jeunesse.» AVL, Lausanne, 10/49 Chancellerie, «Mémoire des pasteurs sur les régences de quartier».

<sup>19</sup> François-Louis Allamand, *Pot-pourri*, BCVL, A 912/1, p. 208.

pourraient y trouver devait inciter à leur proposer des lectures susceptibles d'éveiller leur intérêt. Sur ce dernier plan, Allamand était incontestablement influencé par les philosophes et pédagogues de son temps.

#### UN VENT NOUVEAU : APPRENTISSAGE PAR LE JEU ET LITTÉRATURE ENFANTINE

Quatre ans avant la création des Écoles de charité lausannoises, le professeur de philosophie et de mathématiques à l'Académie de Lausanne, Jean-Pierre de Crousaz, que l'affaire du Consensus exila à Leyde, publiait son copieux *Traité de l'éducation des enfants*, auquel Rousseau se réfère dans l'*Emile*. Il situait l'apprentissage de la lecture dans un tout autre cadre, lui fixant aussi une méthode différente :

« Une gouvernante, ou une autre personne dira à l'enfant qu'elle a un conte nouveau des plus jolis à lui faire, mais qu'elle a besoin de l'étudier encore pour le savoir bien : il s'impatientera, il lui mettra le livre dans les mains, il la prierà de le lire, avec une grande attention afin que rien ne lui échappe. On lui obéira, on étudiera ; on sourira en lisant, on rira si l'occasion s'en présente, l'impatience de l'enfant croîtra, il voudroit savoir lire pour se satisfaire plus tôt. »<sup>20</sup>

Crousaz qui fut précepteur à la cour de Hesse-Cassel adresse ces conseils aux « grands seigneurs » dont il a pu observer que les enfants « ont une si furieuse repugnance à apprendre à lire que la contrainte qu'on leur impose à cet égard peut les disposer à un éloignement pour les livres & pour tout ce qu'ils renferment qui durera toute leur vie. »

D'emblée placés sous le signe de l'éveil d'un plaisir chez l'apprenti lecteur qui n'en souhaitera que la répétition, les conseils du philosophe lausannois s'étendent sur cinq pages sous le sous-titre « Avis pour apprendre à lire ». Dans le cadre d'une éducation domestique où l'enfant est entouré, outre de ses parents, de domestiques, précepteurs et gouvernantes, tous concourent à créer les circonstances nécessaires à l'exercice. Des conditions dans lesquelles l'enfant, mis en appétit – par les images de livres de voyage ou le récit de fables – demande à apprendre. La maisonnée participe aux jeux qui véhiculent l'apprentissage de base, et, si nécessaire, elle lui marque son mépris tant qu'il s'en révèle incapable, lui signifiant la honte qui doit accompagner l'ignorance.

Crousaz suggère de feuilleter les livres avec les enfants et de leur montrer petit à petit les lettres, majuscules puis minuscules. L'apprentissage se poursuit sur la base des syllabes qui composent le nom de l'enfant, puis celui des gens de son entourage. Un jeu de dés amène à assembler des syllabes, préalable à la formation de mots. C'est alors le moment de passer au déchiffrement des fables, dans lesquelles s'effectue, par

<sup>20</sup> Jean-Pierre de Crousaz, *Traité de l'éducation des enfants*, La Haye, 1722, t. I, p. 232.

extraction des mots, la répétition de la lecture de ces derniers. Le philosophe lausannois profite au passage de dénoncer quelques erreurs couramment commises dans l'apprentissage de la lecture: des leçons trop longues, la mémorisation de syllabes détachées de tout sens, le manque d'attention entourant la lecture de l'enfant, le choix de lectures qu'il ne comprend pas ou qui ne l'amusent pas, sans compter les châtiments sanctionnant sa mauvaise préparation à la lecture: des procédés plus dissuasifs les uns que les autres. Si Crousaz ne se déclare pas opposé aux lectures religieuses, il recommande de choisir avec soin les passages en question dans la Bible ou les psaumes.

Le traité de Jean-Pierre de Crousaz s'inscrit sur bien des plans dans l'héritage de Locke, qui recommandait dans ses *Pensées sur l'éducation* une approche respectueuse de la liberté de l'enfant en matière d'apprentissage de la lecture, qui lui donnerait le moins possible le sentiment de se livrer à l'étude<sup>21</sup>.

Certes, il serait erroné d'attribuer à la fin du XVII<sup>e</sup> et au siècle suivant l'invention de l'apprentissage ludique. Quintilien déjà proposait de recourir à des figurines d'ivoire, imaginant un système progressif de la syllabe au mot. Mais au siècle des Lumières, sa promotion se fondait sur de nouvelles conceptions philosophiques. En outre, elle s'accompagna de l'éclosion d'un marché du livre pédagogique. D'innombrables méthodes d'enseignement de la lecture virent le jour. Si elles ne changeaient rien, pour la plupart, à la base de la méthode traditionnelle<sup>22</sup>, elles sollicitaient de manière croissante la vue, par le recours aux illustrations, et l'ouïe, en s'inspirant de théories de la langue qui s'appuyaient sur les sons élémentaires. Du *Bureau typographique* de Dumas (1731) aux *Vrais principes de lecture* de Viard (1759) en passant par *Le quadrille des enfans ou système nouveau de lecture* de l'abbé Bertaud (1744), toutes étaient déclarées faciles et attrayantes. S'y ajoutaient des ouvrages qui proposaient aux enfants des lectures distractrices et instructives, le plus souvent édifiantes, tel *L'Ami des enfants* de Rochow, *L'Ami des enfants* de Berquin, le *Magazin des enfants* ou *Le Magazin des adolescentes* de M<sup>me</sup> Leprince de Beaumont et bien d'autres.

Que le public vaudois ne soit pas resté à l'écart du mouvement est attesté par les nombreuses éditions locales de cette nouvelle littérature enfantine, sans compter les contributions du cru à son essor.<sup>23</sup> Même un petit imprimeur tel Chenebié, à Vevey, se

<sup>21</sup> John Locke, *Quelques pensées sur l'éducation*, Gabriel Compayré (trad.), Paris: J. Vrin, 1992 [première édition française, 1889; édition originale en anglais, 1693], pp. 204-212: «la lecture».

<sup>22</sup> Voir l'article «lecture» de James Guillaume dans le *Dictionnaire de pédagogie* de Ferdinand Buisson [[www.inrp.fr/edition-electronique/lodel/dictionnaire-ferdinand-buisson](http://www.inrp.fr/edition-electronique/lodel/dictionnaire-ferdinand-buisson)].

<sup>23</sup> Par exemple Fortuné-Barthélémy de Félice, *Lectures pour les enfants: en vers et en prose, à portée de leur intelligence naissante* [...], Yverdon: [F.-B. de Felice], 1781.

risquait à publier en 1758 une *Nouvelle méthode pour apprendre à bien lire et à bien orthographier par règle et par principe d'une manière facile*, confirmant l'existence d'un marché local. Quant à la nouvelle méthode richement illustrée en 1789 par Girardet, au titre également très prometteur<sup>24</sup>, mais bien trop chère et trop volumineuse, comme le relève Georges Panchaud, elle « est néanmoins un exemple intéressant de ce que peuvent faire des artistes lorsqu'ils mettent leur talent au service d'idées pédagogiques nouvelles »<sup>25</sup>.

La « pédagogie ludique » n'eut guère d'échos dans l'instruction publique, malgré les propositions de quelques pasteurs éclairés, tel François-Louis Allamand. Et malgré l'accueil enthousiaste réservé par le *Journal helvétique* à la nouvelle méthode de Viard/Luneau de Boisjermain réimprimée par la Société typographique de Neuchâtel, censée combler le manque de « principes simples & méthodiques pour apprendre à lire, à prononcer, à orthographier les mots de notre langue » dans les écoles et les familles<sup>26</sup>. Seuls quelques enseignants de la Côte indiquèrent, dans l'enquête Stapfer, utiliser *L'Ami des enfants* de Rochow, tandis que le *Magazin des adolescentes* ne se trouvait que dans les écoles de jeunes filles de Payerne. Plus rares encore furent les régents qui, s'appuyant sur le changement de régime, adoptèrent de nouvelles pratiques, à l'instar de celui d'Aubonne qui déclarait faire désormais alterner le « testament pour la lecture » avec des passages de Roustan et Condillac et « le catéchisme d'Ostervald pour la récitation et l'exercice de la mémoire » avec un abrégé de géographie et une grammaire française. Ou de quelques autres encore, qui introduisirent la *Feuille populaire helvétique* ou le *Catéchisme de la Constitution helvétique* de Gabriel-Antoine Miéville.

Institué en 1798, le Conseil d'éducation du canton du Léman déplora que l'Écriture sainte serve à lire. Il appela de ses vœux, dans son *Rapport pour 1801*, « un recueil de maximes auxquelles on ajouterait des notions sur les merveilles de la nature, sur les arts les plus répandus etc. ». Son président, le pasteur Leresche, avait de son côté adressé au ministre Stapfer un plan de système scolaire national dans lequel il ne ménageait pas ses critiques sur les livres utilisés à l'école. En se limitant au psautier, au catéchisme et au Nouveau Testament, ils auraient donné aux enfants un vocabulaire et des notions si limitées qu'elles ne leur permettaient plus de comprendre d'autres livres, les

<sup>24</sup> Gédéon Mallet, *Nouvelle méthode d'enseigner l'A.B.C et à épeller aux enfans, en les amusant par des figures agréables et propres à leur faire faire des progrès dans la lecture et l'écriture et presque sans maître*, Lausanne: Au Café littéraire, 1789, avec des illustrations d'Abraham Girardet.

<sup>25</sup> Georges Panchaud, *Les écoles vaudoises...*, *op. cit.*, p. 158.

<sup>26</sup> *Journal helvétique*, juillet 1775, p. 10.

empêchant d'avoir du plaisir à l'étude. Lui aussi souhaitait l'élaboration de nouveaux livres, adaptés au développement intellectuel des enfants et « propres à multiplier leurs idées »<sup>27</sup> : un vœu que l'état des finances de la République helvétique rendait utopique.

## CONCLUSION

Comme le signalait déjà Georges Panchaud, les Écoles de charité ont joué un rôle moteur dans la diffusion des supports d'enseignement dans les écoles vaudoises. Même la grammaire de Restaut, grâce à leur patronnage, pénétra dans l'instruction publique<sup>28</sup>. Les Écoles avaient une véritable force de pénétration à l'échelle du canton en imprimant leurs propres supports d'enseignement que les maîtres et maîtresses qu'elles avaient formés – plus de 200 à la fin du siècle, engagés pour la plupart en campagne –, accoutumés à les utiliser, pouvaient demander à recevoir gratuitement<sup>29</sup>. La révolution ne fit vraisemblablement qu'accentuer le phénomène, le Conseil d'éducation du canton du Léman attribuant plusieurs régences vacantes à des élèves formés – et selon lui ils l'étaient fort bien – aux Écoles<sup>30</sup>.

Que serait-il advenu si, plutôt que de recourir à « des manuscrits pour varier le genre de lecture » comme on peut le lire dans la réponse des Écoles de charité à l'Enquête Stapfer, ces dernières avaient promu le *Quadrille des enfants*, *L'Ami des enfants* ou *Le Magazin des adolescentes*? Ou, pour le moins, la *Nouvelle méthode pour apprendre à bien lire et à bien orthographier* parue chez Chenebié en 1772, explicitement destinée aux régents et qui s'appuyait largement sur des fables, tout en développant l'apprentissage par syllabes? De tels ouvrages auraient vraisemblablement occupé une place moins confidentielle dans les classes.

Mais, comme nous avons essayé de le montrer, tandis que les élites étaient appelées à s'affranchir de la fonction religieuse de la lecture – un détachement qui s'accompagnait

**27** Cité dans Anna Bütkofer, *Staat und Wissen: Ursprünge des modernen schweizerischen Bildungssystem im Diskurs der helvetischen Republik*, Berne: P. Haupt, 2006, avec une transcription du projet de Leresche sur CD-rom.

**28** Georges Panchaud, *Les écoles vaudoises...*, *op. cit.*, p. 109.

**29** Une liste relative à la période 1782-1785, malheureusement isolée, signale la remise d'un testament, d'un catéchisme retouché [= Abrégé d'Ostervald], d'un livre de psaumes, d'une liturgie et d'un livre de passages de l'Écriture sainte à trois nouveaux régents, Jean-Daniel Rochat, Jean-David Chollet et Jean-David Rouge, respectivement nommés à Boussens, Morrens et Penthaz. ACV, K XIII 227/113.

**30** Voir la lettre du Conseil d'éducation à la direction des Écoles de charité du 23.05.1802, ACV, K XIII 227/40. Outre l'accueil d'élèves régents venant de l'extérieur, à leurs propres frais, les Écoles formeront dès 1809 des régents adultes désirant se perfectionner, l'École normale vaudoise n'étant fondée qu'en 1833, date de la fin du séminaire de régents des Écoles de charité.

d'une forte valorisation sociale de cette compétence, frappante chez de Crousaz – les couches populaires étaient censées lui rester soumises. Indépendamment des raisons matérielles – le coût des nouvelles méthodes, destinées à des parents disposant du temps d'instruire eux-mêmes leurs enfants ou en mesure de leur donner un précepteur – il y avait à la ligne suivie avec constance par les Écoles de charité des raisons que l'on peut qualifier d'idéologiques: en particulier le fait qu'elles s'étaient érigées en bastion de la lutte contre la laïcisation en marche de la société. Leur rapport imprimé pour 1772-1773 le traduit sans ambages:

« Quel plaisir de penser que si une Philosophie orgueilleuse dégrade la Religion aux yeux d'un nombre de prétendus beaux Esprits ou Gens du monde, un peuple instruit y restera du moins attaché par connaissance et par sentiment; que cette Religion exilée en quelque sorte d'une foule de gens corrompus par le luxe et la mollesse, sera respectée partout où règnera la simplicité cultivée par la bonne éducation. »<sup>31</sup>

Dans une perspective analogue, la Société charitable avait à plusieurs reprises, dans ses rapports imprimés, réaffirmé non seulement l'adéquation existant entre l'instruction donnée aux enfants pauvres et leur statut dans la société, mais également, comme en 1761, le caractère immuable de l'ordre social: « L'instruction ne [doit pas tirer] les enfants de l'un et l'autre sexe de l'état dans lequel Dieu les a faits naître. »<sup>32</sup>

Pourtant, en apprenant à ses élèves non seulement à lire, mais à écrire, à une époque où cette deuxième compétence ne faisait pas l'unanimité pour ce qui était de l'éducation du peuple, les Écoles les munissaient d'un savoir qui avait une incontestable valeur émancipatoire. L'une des finalités qu'elles attribuaient à l'apprentissage de l'écriture, hormis l'objectif professionnel – qui conduisait, par exemple, à faire recopier des listes de linges aux filles – n'allait-elle pas jusqu'à vouloir les rendre à même de se défendre seuls en justice?<sup>33</sup> Rien d'étonnant, dès lors, à ce que le corps enseignant des Écoles ait dû régulièrement se justifier, comme le fait le régent Barbey au nom de ses collègues, dans un rapport à la Direction:

31 *État des Écoles de charité établies à Lausanne..., 1772-1773.*

32 *État des écoles de charité établies à Lausanne..., 1762-1767*, cité par Valérie Modoux, *Les écoles de charité..., op. cit.*, p. 40.

33 « On leur apprend à écrire, art nécessaire dans l'état civil, et qui contribuera peut-être plus que tout autre moyen, à diminuer le nombre des procès, en mettant notre peuple en état de voir plus clair dans les affaires, et d'éviter les pièges à la chicane qui le prévient de son ignorance pour le dévorer, sous prétexte de le défendre ». *État des Écoles de charité établies à Lausanne..., 1776-1777.*

« Le but de ce pieux et charitable Institut n'est pas d'y former des savans (comme le lui reprochent malicieusement ses ennemis) mais d'arracher à la crasse ignorance & au vice des enfans pauvres ou abandonnés, pour les éléver dans la connoissance, la crainte & l'amour d'un Dieu vengeur & rémunérateur, et dans l'amour du prochain. »<sup>34</sup>

Les craintes suscitées par l'instruction des classes populaires étaient encore vives dans les années 1770, et elles le restèrent bien au-delà.

**34** Rapport du régent Barbey [au nom des maîtres et maîtresses des Écoles de charité] au Président et aux Directeurs des Écoles de charité de Lausanne, 1778. ACV, K XIII 227/40.

